

Pour un service de remplacement au service des enseignant·es

Résolution adoptée à l'unanimité lors de l'Assemblée des délégué·es de la SPG le 9 juin 2022

1. Considérant :

- 1.1 La résolution « **Une rémunération et des conditions de travail justes pour le personnel remplaçant à l'OMP et à l'école primaire** » adoptée par la SPG le 27 septembre 2021 ;
- 1.2 Les nombreux dysfonctionnements du service des remplacements (SEREP) constatés depuis de nombreuses années, dont ;
 - 1.2.1 L'incapacité du SEREP à répondre à toutes les demandes de remplacement ;
 - 1.2.2 Les horaires de contact inadaptés à l'horaire scolaire et donc inadéquats proposés actuellement par le SEREP ;
 - 1.2.3 La difficulté de joindre le service, même pendant les horaires de réception téléphonique prévus et l'impossibilité de laisser un message via un répondeur, un mail ou une plateforme en ligne officielle ;
 - 1.2.4 Les réponses téléphoniques parfois inadéquates, voire irrespectueuses d'un service dépassé, aux demandes de remplacement des enseignant·es ;
 - 1.2.5 Les fenêtres d'inscription pour les candidat·es aux remplacements insuffisantes et non annoncées ;
 - 1.2.6 Le refus incompréhensible de candidat·es titulaires de master ou étudiant·es en FEP ;
- 1.3 Le fait que les enseignant·es soient contraint·es de se tourner vers des réseaux officieux (*Facebook, WhatsApp*) pour pallier l'inefficacité du système mis actuellement à leur disposition ;
- 1.4 La surcharge de travail engendrée par les trop nombreux dysfonctionnements de ce système, contraignant notamment certain·es enseignant·es à maintenir leur présence à l'école, faute de remplaçant·es dépêché·es, exposant potentiellement les collègues et les élèves à un risque accru de contamination ;
- 1.5 Que le recrutement du personnel ne relève pas de la responsabilité des enseignant·es ;
- 1.6 Que les ECSP sont trop souvent sollicité·es sur leurs heures de travail pour remplacer des collègues absent·es, prétéritant ainsi les élèves en difficulté ;
- 1.7 Que le fait de répartir les élèves dans les autres classes péjore les conditions d'enseignement et d'apprentissages de toutes et tous ;
- 1.8 Le fait que la gestion des absences des collègues non remplacé·es relève le plus souvent des MA, potentiellement sur leurs heures d'enseignement, posant des problèmes de sécurité pour leurs élèves.

La SPG réunie en assemblée des délégué-es estime que la situation actuelle est inacceptable et demande que ce service remplisse enfin sa mission principale, à savoir soulager les enseignant-es de la tâche de trouver, organiser et préparer un remplacement et que des véritables moyens financiers et organisationnels soient déployés pour permettre au SEREP d'être un outil au service des équipes pédagogiques.

2. À cet effet, la SPG exige :

- 2.1 que les étudiant-es de la FEP soient inscrit-es d'office au SEREP quelle que soit leur nationalité, quel que soit le permis qu'ils ou elles détiennent, indépendamment du nombre de remplacements annuels effectué ;
- 2.2 que le service des remplacements se donne les moyens de recruter suffisamment de remplaçant-es pour répondre aux besoins ;
- 2.3 que les fenêtres d'inscription soient plus nombreuses et annoncées explicitement sur le site ;
- 2.4 que les ECSP, les MDAS ou les MA ne soient plus sollicité-es systématiquement pour pallier le retard ou l'absence des remplaçant-es et que les élèves ne soient pas pour autant dispatché-es dans d'autres classes ;
- 2.5 que les enseignant-es puissent annoncer leurs absences et besoin d'être remplacé-es via un répondeur, mail ou une plateforme en ligne ;
- 2.6 que les remplaçant-es soient rémunéré-es pour toutes les heures effectuées y compris hors temps scolaire, avant d'être contractualisé-es ;
- 2.7 qu'une permanence téléphonique soit mise en place hors temps scolaire ;
- 2.8 que la SPG soit associée à toute réflexion menée en vue d'améliorer ce service.

Sans amélioration manifeste et rapide de ce service, les membres de la SPG cesseront tout simplement de recruter du personnel à la place du service des ressources humaines et se contenteront d'annoncer leur absence à leur hiérarchie. Par ailleurs, les membres de la SPG cesseront de préparer les remplacements que le service refuse de mensualiser.